

cours mémorable. Il a dit: "Dans tous mes travaux j'ai eu le bonheur d'avoir à mes côtés ma chère épouse." Quel hommage à son foyer et à sa mère!

Nos cœurs volent, non pas vers la grande reine qui a ennobli sa haute charge et s'en est acquittée avec honneur et dignité, à l'orgueil de tous les sujets du roi, mais à la mère veuve, ayant perdu son époux, pleurant sa mort, qui est maintenant devenue la sujette de son fils. C'est dans ce sens que je m'associe aux paroles émues du très honorable premier ministre à l'endroit de Sa Majesté. C'est dans ce sens que nous adoptons cette adresse de condoléance qui lui est transmise dans sa grande perte.

Il reste peu à dire du jeune homme qui a succédé à ses aïeux sur le trône, sous le titre d'Edouard VIII. Il n'est pas pour nous un étranger. Il a visité fréquemment notre pays. Son attitude démocratique en face de la vie, sa vaste connaissance des hommes, sa conception lucide de ses obligations et de ses responsabilités, sa préparation très complète à l'accomplissement de tous les devoirs de la royauté, lui permettent de monter sur le trône doué comme l'était son père ou, comme l'a dit le premier ministre, peut-être mieux préparé par ses voyages à s'acquitter des devoirs considérables et onéreux de sa haute charge. Nous lui rendons l'hommage de nos cœurs reconnaissants. Nous lui offrons le tribut de notre affection parce que, à son passage ici en 1919, nul être humain, si endurci fût-il, nul citoyen, si vieux fût-il, ne put regarder sans émotion ce sourire. Il charmait, il fascinait, il commandait le respect et l'admiration de tous.

Avec des connaissances plus vastes, une compréhension plus large, plus de sagesse et beaucoup plus de sagacité, il monte sur le trône de ses aïeux, doué pour poursuivre l'œuvre amorcée et entreprise par George V. Nous sommes ses sujets; nous faisons des vœux pour lui, non pas à cause de sa charge royale, non pas parce que nous lui devons allégeance, mais parce qu'il réunit dans sa personne ces attributs que nous aimons à voir dans le chef de notre Etat, la tête du Canada, parlant, comme il le fait, dans les termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et du Statut de Westminster, par la bouche de Son Excellence le Gouverneur général, le représentant personnel de ce roi.

Mais il y a un autre aspect à considérer; et déprimés comme nous le sommes à la vue des conditions dans le monde qui nous entoure, tourmentés tous tant que nous sommes par la pensée de dures réalités qui ne peuvent être écartées par quelques mots ni conjurées par des fleurs de rhétorique — les réalités considérables, effarantes, des conditions mondiales telles qu'elles sont — nous sommes profondé-

ment reconnaissants à Dieu de nous avoir donné le grand roi que nous avons eu et qui est allé au delà recevoir sa récompense, après soixante-dix ans de vie active, remplie d'anxiété et de labeurs épuisants pour son peuple. Nous remercions de cette grande vie le Dispensateur de tous dons bons et parfaits; nous Le remercions de nous avoir conservé le consort de Sa Majesté, la Reine, et nous Le remercions de nous avoir donné, dans la personne de notre nouveau roi, un souverain qui gardera vivantes les traditions élevées d'une grande charge et qui poursuivra, comme il l'a dit lui-même, par tous les moyens à sa disposition, les méthodes, le point de vue et les idéaux de son père qui est allé recevoir sa grande récompense.

Je termine en exprimant l'espoir avec tous les députés de la Chambre, espoir que doivent partager tous les êtres humains, des jours meilleurs et plus heureux, espérant aussi que la sagesse des hommes, guidée par une Providence qui voit tout, puisse diriger leurs pas et conseiller leur souverain de telle façon que les sombres possibilités auxquelles le premier ministre a fait allusion ne deviennent jamais des réalités, mais agissant avec sagesse, craignant Dieu et aimant le roi, nous puissions servir notre temps et notre génération comme notre grand souverain décédé a servi les siens.

(Texte)

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur et un devoir important que d'appuyer la résolution du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) pour exprimer à Sa Majesté le Roi et à la reine Marie les sentiments de profonde et respectueuse sympathie que la mort du roi George V a fait naître dans les cœurs du peuple canadien.

Durant toute sa vie, autant par sa dignité, sa bienveillance universellement reconnue que par l'accomplissement consciencieux de ses devoirs, par son dévouement à servir les intérêts de l'Empire et son obéissance stricte aux règles et pratiques constitutionnelles, le souverain qui vient de disparaître a mérité la fidélité et l'affection de ses sujets en même temps qu'il a réalisé l'idéal du monarque ami de la paix et respectueux de la liberté des individus et des nations.

C'est au cours de son règne glorieux et avec sa coopération que le Canada a passé de l'état de colonie à celui de pays libre mais toujours loyal à son roi. C'est pour nous, Canadiens, une raison particulière d'honorer la mémoire de celui qui a ainsi accepté de devenir en quelque sorte plus directement le souverain de notre pays évoluant graduellement et pacifiquement de l'adolescence à la maturité nationale.